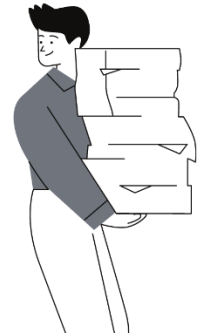




**Assemblée
Participative
Citoyenne**

Valoriser la citoyenneté active
Construire en intelligence
collective



Assemblée Participative Citoyenne

Débat sur l'intégration au SIVU Piscine intercommunale
du 20 octobre

Au menu !



18h35 : Accueil de Bruno et Sylvie & météo individuelle

18h50 : Présentation du projet et clarification

19h40 : Echange en groupes autour de 3 thématiques

20h45 : Positionnement individuel et explication du choix

Un cadre de coopération



Ecouter avec attention
Parler avec intention
Suspendre son jugement
Faire confiance
Liberté et responsabilité

Chacun est garant de ce cadre !

Participants



Etaient présent.e.s :

Alba, Alexandra, Anne-Sophie, Bruno, Eva, Gwennola,
Henri, Isabelle, Patricia, Romain, Sylvie
Bernard & Paul

Etaient excusé.e.s :

Pierre C, Pierre V, Thierry
& Pascal

Le Projet



Un projet de plus de 3 ans qui a fait l'objet de plusieurs études :

- Opportunité : Un manque de piscine en sud Loire (fermeture en milieu rural), Aqua Vita non saturée
- Besoins : Les écoles n'obtiennent pas le nombre de créneaux nécessaires à l'objectif de « savoir nager ». 2 créneaux pour Ste-Gemmes, au lieu de 5. Format retenu : bassin ludique, bassin de nage, zone de toboggans
- Juridique : A démontré l'intérêt d'un portage intercommunal à la fois en investissement et en fonctionnement (Beaucouzé = inv. communal, fonc. intercommunal) -> Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. ALM n'a pas de schéma structurant des piscines (pas une compétence communautaire). Trélazé a sa piscine pour les scolaires. La moitié des habitants de Loire-Authion se dirigent vers la piscine de Beaufort. D'autres communes sont sollicitées (Brissac, Les Garennes...)
- Financière : Le projet est estimé à 16M€HT soit 19M€TTC, hors impacts énergétiques actuels. Les communes sont sollicitées à hauteur de 100€/habitant, en investissement (360 000€ pour Ste-Gemmes) et au prorata des populations en fonctionnement (entre 40 000€ et 50 000€/an pour Ste-Gemmes, incluant les créneaux pour les scolaires –environ 2 000€/an aujourd'hui).

Il n'y a pas eu d'étude énergétique ni environnementale.

ALM s'est engagée à cofinancer (premier cofinancement d'une structure intercommunale portée par des communes)

Le ticket d'entrée sera moins cher si la commune est membre du syndicat : -90 centimes/entrée



Document consultable sur le site internet de la mairie

Les échanges



Quels sont les avantages et les inconvénients du projet, d'un **point de vue écologique** ?

Avantage :

Proximité géographique : permet de se déplacer à vélo, paraît moins loin que les autres équipements aquatiques

Inconvénients :

- Pas de prise en compte préalable des enjeux écologiques : sobriété énergétique, choix des matériaux de construction, traitement de l'eau et maîtrise de la ressource
- Pas de transport en commun entre la piscine et le bourg de Ste Gemmes. Peut-être plus de déplacement en voiture vers les Ponts-de-Cé, à terme (info : projet de ligne de bus entre les deux communes soumis à réalisation de l'équipement aquatique).
- Manque de lisibilité des équipements existants sur l'agglo -> Est-ce la taille la plus pertinente par rapport aux besoins du bassin de vie ?
- A priori, pas de connexion possible avec une source énergétique existante.
- Quels impacts de la crise énergétique sur les frais de fonctionnement ?
- Quelle garantie de la prise en compte écologique par un délégataire de service public (actionnaires) – même si cahier des charges ?
- Projet qui nécessite l'imperméabilisation de nouveaux sols – même si ces terres ne sont pas cultivées (zone commerciale dédiée à la culture et au sport).

Les échanges



Quels sont les avantages et les inconvénients du projet, d'un point de vue écologique ?

ÉCOLOGIE : ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT, EAU, MOBILITÉS . . .

+ QUELS SONT LES AVANTAGES DU PROJET ?

- x PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE → VÉLO
- RÉDUCTION DU TRAJET POUR CEUX QUI ~~VOYAGENT~~ VONT DANS BASIN AQUARIUM QUÉBÉ (AQUARIUM) (calculé à 1/3)

- QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS DU PROJET ?

- x PAS DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DANS LA CONSTRUCTION DU PROJET (EAU, ÉNERGIE, MOBILITÉ) [- traitement de l'eau
- sobriété énergétique
- matériaux de construction]
- x PAS DE TRANSPORTS EN COMMUN SITE-GRATIS / FISCAL
- x PAS D'ÉCARTS SUR OPTIMISATION DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS
- x PAS DE CONNEXION AVEC UNE SOURCE D'ÉNERGIE EXISTANTE (INSTALLATION DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE ...)
- x ABSENCE D'UNE ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE SUR LES ~~MOYENS~~ FRAIS DE FONCTIONNEMENT
- x DÉLOCALISATION D'UNE ACTIVITÉ QUI GÉNÉRERA PLUS DE DÉPLACEMENTS EN VOITURE (VS PISCINE LA ROSEBAIE)
- x AJUSTEMENT DE LA TAILLE DE L'ÉQUIPEMENT PAR RAPPORT AUX BESOINS
- x SI DSP VERS ACTEUR PRIVÉ (RÉMINI² atomique) : GARANTIE QUELLE PRISE EN COMPTE ENJEUX ÉCOLOGIQUES ? → IL Y A UN CAHIER DES CHARGES DES CHARGES
- x IMPERMÉABILISATION DE NOUVEAUX SOLS

Les échanges



Quels sont les avantages et les inconvénients du projet, d'un **point de vue social** ?

D'un point de vue pédagogique, ce projet permettrait d'assurer des créneaux à tous (y compris école privée). Mais, par rapport aux piscines fréquentées aujourd'hui, sans doute plus de distance (coût des transports augmenté ?) et tarif deux fois plus cher par élève que ce qui est pratiqué actuellement.

Les créneaux scolaires seront-ils moins saturés après rénovation de la piscine de Trélazé et l'ouverture de la piscine des Ponts-de-Cé ? Auquel cas, cela répondrait au besoin de Ste-Gemmes. D'autres modalités d'apprentissage pourraient être envisagées (classe bleue, bassin mobile, ligne de nage dans l'Authion...)

D'un point de vue loisirs, un gain par rapport au ticket d'entrée, un accès facilité à Moulin Marcille, un regroupement des services sur le même site, un désengorgement de la piscine d'été des Ponts-de-Cé, une offre piscine toute l'année pour le centre de loisirs.

Pas de grande différence de distance par rapport à Aqua Vita et des prix moyens supérieurs à ceux d'Aqua Vita pour moins de surface de loisirs. La Roseraie est plus proche pour juste nager.

D'un point de vue intergénérationnel et inclusif, pas de prise en compte de cet aspect. Quelle accessibilité des personnes en situation de handicap... Quelle tarification sociale ?

D'un point de vue de santé, rien de différenciant n'est avancé : sport-santé, moins de chlore, ...

Les échanges



Quels sont les avantages et les inconvénients du projet, d'un point de vue social ?

SOCIAL : LOISIRS, INTERGÉNÉRATIONNEL, ÉDUCATION, SANTÉ ...

+ QUELS SONT LES AVANTAGES DU PROJET ?

- Créneaux assurés pour les scolaires et privés
- Pratiques éducatives nationales respectées
- petite vélocité si on est dans le syndicat (90C) par les syndicats
- accessibilité en voiture plus facile à M. p. à Aquaviva
- Centralisation des offres de sport sur M. (à décentraliser)
- Désir de la fréquentation de la piscine extérieure des P.C.
- Permettre un accès aux autres de loisirs de la commune à l'année

Questions :

- Est-ce sûr que les créneaux actuels sont adaptés pour les scolaires ?
- les créneaux seraient-ils mieux adaptés après la révision de l'usage de l'activité de P.C. ?
- Réfléchir sur certains lieux d'apprentissage (Classes vertes, ateliers ? Structures sportives ? lignes de rayage, etc. la Loire aux beaux jours ?)
- Quelle offre pour les personnes âgées (intergénérationnel...)?
- Quelle offre pour l'inclusion (personnes handicapées) ?
- Est-ce qu'il y a un tarif vraiment social ?

- QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS DU PROJET ?

- Équipement pas le plus proche de la commune pour les scolaires (coût bus)
- X2 plus cher par élève
- Créneaux pas pour l'école publique
- Au peu moins
- Plus proche que Aquaviva (à 6 ans de vitesse ou à 5 ans de bus)
- Two majors > à cause d'Aquaviva (à 1,1 €) alors que à de surfaces de loisirs
- Pour 1 bassin simple, la Recherche est très proche, récemment rénovée < à chère
- Pas d'éléments d'investissement pour cette piscine en matière de santé (à de chère ...)
- Bassin de rééducation (piscine par des kinés pro).

Les échanges



Quels sont les avantages et les inconvénients du projet, d'un **point de vue institutionnel & économique** ?

Avantages :

- Un service public supplémentaire offert à la population -> attractivité de la commune, nouveaux habitants – même si sans doute pas un critère de choix pour s'installer
- Un précédent de coopération avec d'autres communes, logique de solidarité intercommunale
- Tous les enfants auraient la capacité de savoir nager.

Inconvénients :

- Beaucoup d'argent dans ce projet et donc pas dans d'autres projets (info : la commune peut financer l'investissement sans emprunter)
- Le fonctionnement nécessite d'augmenter les recettes fiscales de la commune.
- Engagement sur plusieurs années, impact à long terme.
- Les coûts estimés ne sont plus envisageables.
- La fréquentation semble surestimée, des frais de maintenance n'apparaissent pas : la contribution sera-t-elle limitée à 50 000€/an ?
- Choix d'une délégation de service public. Est-ce pertinent par rapport à une régie ?

Une tarification sociale pour les habitants les plus précaires serait préférable à une tarification réduite pour tous les gemmois.

Les échanges



Quels sont les avantages et les inconvénients du projet, d'un point de vue institutionnel économique ?

INSTITUTION: FINANCES PUBLIQUES, COOPÉRATION, DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE ...

QUELS SONT LES AVANTAGES DU PROJET ?

- (+)** PRÉCEDENT DE COOPÉRATION → UTILE SUR D'AUTRES PROJETS, SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE. *↳ patinoire combinée ?*
- PEUT RENDRE LA COMMUNE @ ATTRACTIVE. ENSCRIPTION AUX ? ECOCES.
- NOUVELLE LIASON *STÉ GEMMES / PONTS DE CÉ ?* *↳ PROJET LIGNE CIRCULAIRE S'Y PRÉCISE ?* *Et ça coûte trop cher ?*
- MISE EN CONFORMITÉ / RESPECT DES RÈGLES
- UN SERVICE PUBLIC DE @ : est-ce un critère de choix ?

QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS DU PROJET ?

- (-)** PEUT EMPÊCHER D'AUTRES PROJETS
- IMPACTE SUR LE BUDGET POUR PLUSIEURS ANNÉES
- "GOUFFRE FINANCIER" → 300KE ENV → GAINANT → 50 KE FONCT AN
- Y-A-T'IL VRAIMENT UN INTÉRÊT FINANCIER PAR LA COMMUNE
↳ des créneaux se doivent aussi libérer, → table de PET 3,6-07,16
↳ le ticket loisir est quasiment le même prix → prix moyen (équivalent) levés 5,1€
- INCERTITUDE SUR LES COÛTS: CONSTRUCTION ET FONCTIONNEMENT
- EST-CE QU'IL FAIT AUGMENTER LA TAXE FONCIÈRE GETIMOTSE POUR FINANCER LA PARTICIPATION? (LE FONCTIONNEMENT N'EST PAS FINANÇABLE AD)
- DSP = FONCTIONNEMENT PAR DU PRIVÉ → DES DOUTES SUR LA FIABILITÉ
↳ RÉMUNÉRATION D'ACTIONNAIRES
- BUDGET PEU RÉALISTE: *↳ Optimiste / la prévision (= Carcéo)*
↳ besoin de réévaluer le fact. La énergie La maintenance ?

UNE MAISON MÉDICALE SERAIT @ UTILE UN @ GRAND CRITÈRE

UNE POLITIQUE TARIFAIRE SOCIALE SERAIT PLUS JUSTE QU'UNE PARTICIPATION POUR TOUT

AGGLO MAIS PAS ANGES?

Le positionnement



Enfin, selon vous, est-ce que la commune devrait adhérer au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui aura mission de construire et gérer (sous un mode de délégation de service public) la Piscine Intercommunale qui sera située dans la zone de Moulin Marcille ?

Etes-vous, chacun.e, Pour, Contre. Ou est-ce que vous préférez vous abstenir de prendre position ?

10 voix contre, 1 voix indécise

- 1 projet qui ferait plaisir mais la conjoncture n'est pas porteuse
- 1 projet daté, montage financier non convaincant, même si juridiquement intéressant (portage intercommunal). A retravailler sur les aspects environnementaux
- Très cher avec un risque d'augmentation des coûts et un impact sur la capacité à financer les projets gemmois
- Un projet non pensé sur les dimensions écologiques et sociales
- Impossible aujourd'hui de ne pas intégrer les enjeux environnementaux
- 1 projet à l'opposé des orientations politiques de Ste Gemmes
- De nombreuses études, qui ont coûté cher, mais qui n'apportent pas les réponses écologiques à prendre en compte dans tous les projets. Mais il y a un intérêt à mutualiser les équipements
- Y a-t-il vraiment un intérêt à construire une piscine supplémentaire, au final ?
- La sobriété c'est d'essayer de rationaliser et optimiser l'existant. Repenser l'offre est indispensable plutôt que faire toujours plus
- Equipement de loisirs hors village, contraire à l'envie de proximité.
- 1 projet très incertain d'un point de vue économique

La suite



Paul Heulin informe que le conseil municipal s'est également prononcé, à la majorité, contre l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal. Les arguments étant très proches de ceux évoqués par les membres de l'APC :

- Un intérêt pour la mutualisation des équipements + pour l'accès des scolaires à des cours de natation
- Mais un manque de prise en compte des aspects écologiques + une projection financière incertaine

Une délibération sera proposée en ce sens au conseil municipal du 10 novembre.

Il est proposé d'enrichir ce texte, au regard des échanges de la soirée, en ajoutant que l'ambition sociale est également insuffisante.